

**11/ Réponse à l'alerte « Le directeur régional de France 3 destinataire de menaces »**

**Alerte n°88/2021 reçue le 9 mai 2021 :** Le directeur de France 3 Centre-Val de Loire, Jean-Jacques Basier, a reçu "des centaines et des centaines de menaces" depuis le 30 avril 2021, a déclaré la chaîne publique française France Télévisions, mercredi 5 mai. Ces menaces font suite à la décision de la chaîne publique de ne pas diffuser un documentaire sur Jeanne D'Arc, commandé par la ville d'Orléans et censé être diffusé le 8 mai. France Télévisions avait d'abord accepté, puis avait refusé en invoquant "un manque de confiance" dans le processus éditorial. Le documentaire devait accorder une place importante au maire d'Orléans. "Plusieurs éléments [...] laissent à penser que ce programme sera un produit trop politisé", a expliqué la chaîne dans un courrier adressé à la mairie. La journaliste de "Valeurs actuelles", Charlotte d'Ornellas (choisie pour être la voix off du documentaire), originaire d'Orléans, était considérée comme "proche de la droite identitaire". Jean-Jacques Basier a déclaré avoir reçu des appels téléphoniques menaçants tels que : "On va s'occuper de ta gueule" ou encore "On va faire une visite chez toi, ça te permettra de réfléchir avant d'agir". Selon France Télévisions, le directeur régional a également déclaré avoir été la cible d'insultes et de menaces, y compris de menaces de mort, sur les réseaux sociaux après une émission de CNews le 30 avril, où son nom a été mentionné à plusieurs reprises à l'antenne. Le directeur de France 3 Centre-Val de Loire a déposé une plainte contre X le 6 mai pour "menace de crime ou délits contre les personnes ou les biens à l'encontre d'un chargé de mission du service public".

**Réponse des autorités françaises :**

Une enquête a été ouverte pour menaces de crime ou de délit contre les personnes ou les biens à l'encontre d'une personne chargée de mission de service public, au commissariat d'Orléans, à la suite du dépôt de plainte de M. Jean-Jacques BASIER, le 6 mai 2021. L'enquête a été confiée par le procureur d'Orléans à la direction territoriale de la police judiciaire. Les investigations diligentées dans le cadre de cette enquête se poursuivent.

La France rappelle son attachement indéfectible, sur le plan national comme international, à la liberté de la presse et à la liberté d'expression. La protection des journalistes, la lutte contre l'impunité des crimes commis à leur encontre et la garantie d'un environnement de travail sûr pour l'exercice des métiers de l'information constituent une priorité.